

## **SESSION DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de BANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 sous la présidence de M. Alain ANDRÉ, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021.

Etaient présents : MM. Alain ANDRÉ, André TEYSSANDIER et Jean-Michel GARNIER, Mmes Chantal MARCILLY, Françoise DOISNE, Isabelle DAVID, Catherine EVEZARD et Stéphanie GOIN.

Absents représentés : Sabine BARRÉ pouvoir donné à André TEYSSANDIER, Isabelle ROUSSEL pouvoir donné à Jean-Michel GARNIER, Jean-Philippe LAVERGNE pouvoir donné à Alain ANDRÉ, Jérôme PIVERT pouvoir donné à André TEYSSANDIER, Bruce AUBLIN pouvoir donné à Alain ANDRÉ et Christian COTTAT pouvoir donné à Jean-Michel GARNIER.

Absente non représentée : Alexandra CHRETIEN.

Secrétaire : Jean-Michel GARNIER.

La séance est ouverte à 19 h 40

### **Approbation du compte-rendu de la dernière session**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 13 avril 2021.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance de conseil du 13 avril 2021.

*Il a été délibéré sur les points suivants :*

### **1-29062021 – Délibération relative à la fixation du tarif du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée prochaine, la gestion du restaurant scolaire sera assurée par la municipalité en raison de l'absence de candidature à la reprise de l'association du « Restaurant d'enfants de Bannay ».

Deux autres options (le Centre d'Aide au Travail de Veaugues ou le rattachement à la commune de Belleville) étaient possibles. Cependant, elles ont été exclues pour les raisons suivantes : les menus préparés par leurs soins impliquaient de nouveaux investissements dans la cuisine à savoir achat d'une chambre froide et d'une étuve pour réchauffer les plats.

Or ces dernières années, notre cuisine scolaire a fait l'objet de nombreux travaux afin de conserver la gestion actuelle qui pour rappel est l'élaboration des repas sur place.

Par contre, cette reprise va engendrer des modifications tant sur le plan logistique que financier.

Actuellement, le budget communal supporte les salaires des personnels du restaurant scolaire, l'entretien des matériels, l'achat des produits d'entretien. Cette nouvelle organisation a nécessité d'investir dans un logiciel de gestion « cantine » (Servi-Plus) qui sera en lien avec les parents d'élèves pour les réservations, facturations et paiement des repas.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le tarif du repas à compter de la rentrée de septembre 2021 à 3,30 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCCEPTE le tarif proposé.

## **2-29062021 – Délibération portant décision modificative en Investissement Budget Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative en Investissement Budget Commune afin de pouvoir régler une facture à la demande de la Trésorerie comme suit :

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2181	OPNI			Installations générales, agencements et aménagements divers	249,00
<b>Total</b>						<b>249,00</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2183	OPNI			Matériel de bureau et matériel informatique	- 249,00
<b>Total</b>						<b>- 249,00</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la décision modificative proposée.

## **3-29062021 – Délibération relative au renouvellement de la convention pour la location de la salle polyvalente pour les cours de TAI CHI CHUAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour la location de la salle polyvalente pour les cours de TAI CHI CHUAN pour la période du 13 septembre 2021 au 30 juin 2022 au tarif de 20 € par séance effective. Le titre de recettes sera émis tous les débuts de mois pour le mois écoulé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à renouveler et à signer la convention pour la location de la salle polyvalente pour les cours de TAI CHI CHUAN.

## **4-29062021 – Délibération portant convention de location de la salle polyvalente pour l'association de gym volontaire**

Suite à l'Assemblée Générale de l'association de gym volontaire qui a eu lieu le 04 septembre 2020, un nouveau bureau a été élu. Dorénavant le siège social de l'association se trouve à Ménéréol sous Sancerre. Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention de location de la salle polyvalente pour que cette association puisse toujours bénéficier de l'occupation de la salle pour la période du 13 septembre 2021 au 30 juin 2022 au tarif de 20 € par séance effective (2 séances par semaine : lundi et jeudi), soit 160 € par mois. Le titre de recettes sera émis tous les débuts de mois pour le mois écoulé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à établir et à signer la convention de location de la salle polyvalente pour l'association de gym volontaire.

## **5-29062021 – Délibération relative au classement des voies communales et à la mise à jour du tableau de classement des voies communales**

Suite à la venue du chargé de programmation et du patrimoine du centre de gestion de la route du département du Cher, il a été constaté que deux voies communales n'étaient pas répertoriées : rue de la Chotarderie et chemin de la Forêt de Charne.

Monsieur le Maire demande donc que ces deux voies communales soient répertoriées et que le tableau de classement des Voies Communales soit mis à jour, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCCEPTE le que ces deux voies soit répertoriées et que le tableau de classement des Voies Communales soit mis à jour.

## **6-29062021 – Délibération relative à la demande de subvention auprès du Pays Sancerre Sologne pour l'inventaire et la mise en valorisation des mares de la commune**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les pièces relatives concernant ce projet.

Le devis établi par la Maison de Loire s'élève à 3 852.50 €. Ce projet est financé par des fonds propres et par la demande de subvention à hauteur de 80 % auprès du Pays Sancerre Sologne selon le plan de financement suivant :

- Apport communal :	770.50 €
- Subvention Pays Sancerre Sologne :	<u>3.082,00 €</u>
- Total :	3.852.50 €

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la demande de subvention auprès du Pays Sancerre Sologne pour l'inventaire et la mise en valorisation des mares de la commune et ACCCEPTE le financement proposé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- *Jean-Michel GARNIER* fait lecture des comptes-rendus des syndicats auxquels il a participé : OPAH, SIRVAA, SMICTREM et Pays Sancerre Sologne.

- *Jean-Michel GARNIER* demande des nouvelles de l'évacuation de l'épave de la CLIO qui avait été abandonnée dans un chemin derrière les Bottins.

**Réponse** : Mr le Maire précise que la Préfecture a été contactée et que les délais sont dépassés concernant la réponse des propriétaires. La commune attend maintenant l'autorisation de la Gendarmerie pour procéder à son évacuation vers un recycleur.

- *Jean-Michel GARNIER* demande pourquoi la taille des haies, le long des voies communales, n'a pas été faite.

**Réponse** : Mr Le Maire explique que le tracteur était en panne et que la taille devrait débiter rapidement.

- *Jean-Michel GARNIER* évoque le problème d'évacuation des eaux pluviales dans le fossé, chemin des Ecureuils, entre les habitations de Mr Mme MOUREY et Mr Mme JALBY, surtout lorsqu'il y a de fortes pluies.

**Réponse** : Mr TEYSSANDIER explique que cela n'est pas prévu dans l'immédiat et que ce problème sera vu lorsque l'ensemble des travaux de cette voie seront engagés en 2023.

- *Jean-Michel GARNIER* évoque, suite à l'achat de la propriété qui appartenait à la famille CHAPUT, située entre le canal et la RD 955, en face Montconord, que des travaux de réhabilitation des toitures avaient débutés.

**Réponse** : Mr le Maire répond que les nouveaux propriétaires ont été contacté et qu'un permis de construire a été déposé.

- *Jean-Michel GARNIER* signale que des habitants se plaignent de la vitesse excessive rue de la Turpinerie.

**Réponse** : Mr TEYSSANDIER confirme le fait et signale que ces personnes ont été contactées et qu'elles ont pris note, mais que nous ne sommes pas à l'abri de ces excès de vitesse.

- *Jean-Michel GARNIER* évoque les travaux effectués de mise en place de bardage bois sur la construction non autorisée de Mr SAMA dans le Val le long de la Loire à vélo.

**Réponse** : Mr le Maire signale que la commune a de nouveau fait un signalement auprès du Procureur de la République.

- *Jean-Michel GARNIER* remet une photo des garde-corps du Pont de Bussy, au-dessus du canal, envahis de végétation côté Val.

**Réponse** : Mr le Maire et Mr TEYSSANDIER ont pris note et précise que cette végétation sera retirée par les employés communaux, car les ponts au-dessus du canal sont propriétés de la commune (donnés par VNF).

- *Jean-Michel GARNIER* évoque la future construction de la garderie périscolaire. En effet, lors de la dernière réunion de la commission « Travaux », Mr TEYSSANDIER avait dit qu'une subvention de 80 % pourrait venir de la CAF et que ce dossier avait été déposé auprès du Pays Sancerre Sologne.

**Réponse** : Mr TEYSSANDIER explique que la subvention de 80 % par la CAF n'étant pas certaine, c'est pour cela que le dossier avait été déposé auprès du Pays Sancerre Sologne dans le cadre du CRST.

- *Jean-Michel GARNIER* reparle de la protection en cas de chute sur les dalles bétons où sont fixés les jeux à ressort sur l'aire à côté de l'église. Il explique que l'épaisseur de cette protection est calculée suivant la hauteur de chute et demande qu'un contrôle par un organisme agréé soit fait.

**Réponse** : Mr TEYSSANDIER précise qu'un contrôle va être demandé.

*Mme Isabelle DAVID* fait part d'odeurs très désagréables dans la rue à Cantin, venant sûrement de l'assainissement.

**Réponse** : Mr TEYSSANDIER explique que dans cette rue les assainissements des maisons sont des assainissements individuels. Une demande sera faite auprès du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour savoir quand le contrôle de ces assainissements a été réalisés.

*Mr le Maire et Mr TEYSSANDIER*, devant le nombre de cambriolages et/ou tentatives de cambriolages ayant eu lieu sur notre commune, proposent d'adhérer à la communauté « Voisins Vigilants et Solidaires ». Un dossier a été remis à chaque conseiller pour étude.

- *Jean-Michel GARNIER* souligne que les informations sur l'application « Panneau Pocket » sont très utiles et pratiques, mais que les habitants ne possédant pas d'appareils adéquats ne peuvent y accéder. Il propose de faire également une communication via les journaux locaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.